

Questions orales

Nous avons dit que nous voulions que le gouvernement américain nous garantisse absolument que tout le pipe-line serait construit. C'est là la question que le cabinet examine en ce moment, et il n'approuvera aucune exportation avant d'avoir obtenu du gouvernement américain des garanties suffisantes que le pipe-line sera construit.

M. Clark: Madame le Président, à mon avis, voilà une volte-face sans équivoque.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous vous y connaissez en volte-face.

M. Clark: Le ministre le sait: notre gouvernement a approuvé les exportations, le premier tronçon et le pipe-line tout entier. Foothills a maintenant fait savoir qu'il lui faut une décision d'ici mardi prochain pour pouvoir respecter les exigences d'une mise en chantier cette année. Le gouvernement accepte-t-il cette date comme limite ferme et, sinon, quelle date limite considère-t-il comme étant applicable dans les circonstances actuelles?

M. Lalonde: Madame le Président, l'expérience a prouvé, je crois, que l'honorable chef de l'opposition n'aime pas le mot date limite. Sauf erreur, Foothills a déclaré qu'il lui faut une décision d'ici le 15 juin. Nous entretenons des relations suivies avec la compagnie...

Une voix: Le 15 juillet.

M. Lalonde: En effet, d'ici le 15 juillet. Nous maintenons des relations avec la compagnie et verrons si c'est là vraiment la date limite extrême ou si nous disposons d'un peu plus de temps.

M. Clark: Madame le Président, la Chambre des communes aimerait apprendre la décision du gouvernement au moins mardi, s'il peut trouver le courage de nous la faire connaître.

Je poserai une question bien simple au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: le gouvernement du Canada a-t-il pris une décision au sujet du tronçon canadien et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Lalonde: La réponse est non, madame le Président.

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'INCIDENCE SUR L'ÉCONOMIE
CANADIENNE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je comprends l'embarras du ministre. Tous ceux d'entre nous qui siègent ici depuis un certain temps ont dit des choses, que ce soit dans l'opposition ou au gouvernement, qu'ils ont dû modifier plus tard.

Une voix: Ravalier ses paroles.

M. Jarvis: Pour ma part, j'ai dit bien des choses que j'ai regrettées. Cela ne fait pas de doute.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Jarvis: Mais pas dans ce cas. Je pense pouvoir tirer le ministre de l'embarras, en particulier après la déclaration faite hier par son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été incapable de nous expliquer quelles seraient les répercussions économiques de la construction du tronçon provisoire.

En supposant que le ministre de l'Énergie soit la personne effectivement chargée de cette question au cabinet, peut-il donc nous donner dès aujourd'hui une idée des répercussions que la construction du tronçon provisoire va avoir sur l'emploi ou sur l'économie. Je lui demande d'exprimer cela soit en années-hommes, soit en dollars, en englobant ou non le coefficient multiplicateur ou les retombées. Par ailleurs, il serait également utile à la Chambre—je pense—qu'il détaille ces renseignements par région.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Tout d'abord, madame le Président, je voudrais reprendre mon honorable ami sur deux points mais je ne manque pas d'apprécier les efforts louables qu'il a faits pour m'aider. Premièrement, je ne suis nullement dans l'embarras et je tiens à le lui préciser.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il en faut beaucoup pour vous mettre dans l'embarras!

M. Lalonde: Le tronçon provisoire ne sera approuvé par le cabinet que s'il doit faire partie intégrante du gazoduc de l'Alaska. Telle est la position de notre gouvernement. C'est ce qui a été stipulé dans la loi adoptée par le Parlement il y a quelques années, et nous entendons nous en tenir à cela.

En ce qui concerne son second point, je tiens à le reprendre sur la question des responsabilités ministérielles. C'est le sénateur Olson, de l'autre endroit, qui est le ministre responsable du gazoduc.

M. Nielsen: C'est vous qui répondez ici.

M. Lalonde: Mais je réponds ici en son nom. Troisièmement, les avantages qu'il y a pour le Canada à construire le gazoduc, même maintenant ou à une date ultérieure, sont effectivement très considérables.

M. Nielsen: Quelle est cette date ultérieure?

M. Lalonde: Lorsqu'il nous a saisis d'une motion aux termes de l'article 43 du Règlement, le député d'Edmonton a cité un certain nombre de chiffres que je ne conteste pas. Ils sont en effet raisonnablement exacts à mon avis. Je ne serais pas prêt à confirmer chacun d'entre eux, mais dans l'ensemble, je dirais qu'ils sont conformes à la réalité.

M. Clark: Comment se fait-il que Herb ne le sache pas?

M. Lalonde: Et notre gouvernement veut construire non seulement le premier tronçon, mais tout le gazoduc de l'Alaska, ce qui sera très avantageux pour toutes les régions du pays.

Une voix: Qu'attendez-vous pour agir dans ce cas?